



**ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA**

**PROCÈS-VERBAL** N° 33

**QUATRIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE**

**PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES**

**DIX HEURES**

M. BRAR propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 227 — *Loi sur la Journée du turban/The Turban Day Act*.

Il s'élève un débat.

M. BRAR intervient.

MM. KHAN et ALTOMARE, M<sup>me</sup> LAMOUREUX ainsi que MM. TEITSMA et ISLEIFSON posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

MM. TEITSMA, SANDHU et ISLEIFSON, M<sup>me</sup> LAMOUREUX ainsi que M. WIEBE interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. SALA présente la proposition suivante :

Proposition n° 10 : Proposition visant à exhorter le gouvernement provincial à cesser d'augmenter les tarifs d'Hydro-Manitoba

Attendu :

qu'en raison de l'augmentation du coût de la vie, de nombreux Manitobains ne peuvent plus subvenir à leurs besoins et qu'il est devenu plus difficile pour les familles de joindre les deux bouts;

qu'en janvier 2022, selon Statistique Canada, le taux d'inflation annuel du Canada a dépassé les 5 % pour la première fois depuis plus de 30 ans pour atteindre 5,1 % alors que l'augmentation des salaires n'était que de 2,4 % au cours de la même période;

que de récentes études ont montré que plus de la moitié (53 %) des Canadiens disent ne pas pouvoir faire face à l'augmentation du coût de la vie et que sept Canadiens sur dix rapportent éprouver un stress financier alors que le taux d'inflation continue d'augmenter;

que près de 40 % des parents indiquent avoir de la difficulté à payer les frais de garde de leurs enfants;

que l'organisme Harvest Manitoba déclare que la demande pour des paniers de nourriture n'a jamais été aussi élevée et continue à battre des records, qu'il a observé une hausse de 30 à 40 % par rapport à ses volumes d'avant la pandémie et qu'il s'attend à ce que cette hausse se poursuive compte tenu de l'augmentation du prix des carburants;

que l'ingérence du gouvernement provincial dans les affaires d'Hydro-Manitoba — tant sous Brian Pallister que sous le gouvernement actuel — a nui aux abonnés et fait augmenter les factures des familles;

qu'Hydro-Manitoba vient de hausser ses tarifs de 3,6 % en décembre dernier;

que, pour la première fois de l'histoire moderne du Manitoba, le Cabinet du gouvernement provincial actuel a accru les tarifs d'Hydro-Manitoba en 2020 et qu'il a tenté de le refaire en 2021, ce qui a coûté des centaines de dollars aux familles manitobaines;

que le gouvernement provincial actuel a présenté un projet de loi qui permettrait de donner au Cabinet le pouvoir de fixer les tarifs d'Hydro-Manitoba et autoriserait des augmentations pouvant atteindre 5 % chaque année, ce qui rendrait le coût de la vie encore plus élevé pour les Manitobains,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à renoncer à son intention d'augmenter les tarifs d'Hydro-Manitoba et à plutôt effectuer de réels investissements destinés à rendre la vie plus abordable pour les personnes âgées et les familles.

Il s'élève un débat.

M. SALA intervient.

MM. NESBITT, MOSES et WOWCHUK posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* FRIESEN, M. ALTOMARE, M. le *ministre* WHARTON et M. LAMONT interviennent. M. NESBITT exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

---

## TREIZE HEURES TRENTE

Avant l'examen des affaires courantes, M<sup>me</sup> FONTAINE soulève une question de privilège et allègue que la première ministre a nui à sa capacité de faire son travail de députée convenablement et de veiller à ce que le gouvernement rende des comptes en organisant un événement à l'extérieur de l'Assemblée afin d'éviter d'assister à la période des questions orales. Elle a terminé son intervention en proposant que l'absence de la première ministre lors de la période des questions orales soit condamnée et qu'un comité permanent de l'Assemblée soit saisi de la question.

M. le *ministre* GOERTZEN et M. GERRARD interviennent. La présidente informe l'Assemblée qu'elle met l'affaire en délibéré.

---

La présidente dépose le rapport du vérificateur général intitulé « Ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance : Prise en charge de la réponse à la pandémie de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année — Rapport d'audit indépendant » et daté de mars 2022.

(Document parlementaire n° 20)

---

M. SMITH (Lagimodière), *ministre du Sport, de la Culture et du Patrimoine*, fait une déclaration au sujet du Jour de la bataille de Vimy.

M<sup>me</sup> FONTAINE et, avec le consentement de l'Assemblée, M. LAMONT font des observations sur la déclaration.

---

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. le *ministre* HELWER, M<sup>me</sup> SMITH (Point Douglas), M. le *ministre* FRIESEN ainsi que M<sup>mes</sup> LATHLIN et LAMOUREUX font des déclarations de député.

---

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M<sup>me</sup> SMITH (Point Douglas) — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à fournir les services de deux infirmiers ou infirmières afin de rétablir les soins podologiques médicaux essentiels dans la ville de Thompson à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

U. ASAGWARA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à fournir les services de deux infirmiers ou infirmières afin de rétablir les soins podologiques médicaux essentiels dans la ville de Thompson à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

M. BUSHIE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à fournir les services de deux infirmiers ou infirmières afin de rétablir les soins podologiques médicaux essentiels dans la ville de Thompson à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

M. BRAR — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à fournir les services de deux infirmiers ou infirmières afin de rétablir les soins podologiques médicaux essentiels dans la ville de Thompson à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

M<sup>me</sup> FONTAINE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à fournir les services de deux infirmiers ou infirmières afin de rétablir les soins podologiques médicaux essentiels dans la ville de Thompson à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

T. LINDSEY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à fournir les services de deux infirmiers ou infirmières afin de rétablir les soins podologiques médicaux essentiels dans la ville de Thompson à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter la première ministre à aider la ville de Winnipeg, sur le plan financier, et ce par l'entremise de son nouveau budget provincial de 2022, à construire un pont à trois voies dans chaque direction afin de conserver le lien essentiel qui relie le secteur nord-est de Winnipeg, Transcona et le centre-ville, à recommander que la ville garde le vieux pont entièrement ouvert à la circulation pendant cette construction et à étudier la faisabilité de garder le vieux pont Louise en service à des fins de transport actif dans le futur.

M<sup>me</sup> MARCELINO — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à prendre des mesures afin de réduire l'exposition de la population au plomb à Winnipeg et à mettre en œuvre les recommandations que le gouvernement provincial propose dans son enquête indépendante, notamment la création d'un plan d'action pour le quartier Weston, l'élaboration d'un programme visant à sensibiliser et à informer la population quant aux dangers du plomb, la tenue d'une étude plus approfondie et la création d'un programme de suivi permettant aux personnes qui subissent une plombémie d'être vues par un professionnel de la santé.

M<sup>me</sup> NAYLOR — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer une proclamation voulant que la première semaine de février de chaque année soit désignée « Semaine de sensibilisation aux troubles de l'alimentation ».

M. WIEBE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à fournir les services de deux infirmiers ou infirmières afin de rétablir les soins podologiques médicaux essentiels dans la ville de Thompson à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

---

M. le *ministre* PIWNIUK propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 15 — *Loi modifiant la Loi sur les conducteurs et les véhicules et le Code de la route/The Drivers and Vehicles Amendment and Highway Traffic Amendment Act*.

(Recommandé par l'administrateur)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* PIWNIUK intervient.

MM. WIEBE, GERRARD et SANDHU posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

MM. WIEBE, ISLEIFSON, SANDHU et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

---

M. le *ministre* PIWNIUK dépose le message de l'administrateur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 15.

(Document parlementaire n° 21)

---

M<sup>me</sup> la *ministre* SQUIRES propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 13 — *Loi modifiant la Loi sur la Commission d'appel des services sociaux/The Social Services Appeal Board Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M<sup>me</sup> la *ministre* SQUIRES intervient.

M<sup>me</sup> SMITH (Point Douglas) et M. GERRARD posent des questions à la ministre.

Le débat se poursuit.

M<sup>me</sup> SMITH (Point Douglas) et M. TEITSMA interviennent. M. MOSES exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

---

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger